

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES
N° 156 ÉDITION DU 15 DÉCEMBRE 2020**

- Édition du 15 décembre 2020

SOMMAIRE

1 – Décisions du Conseil d'Administration

Conseil d'administration du 4 décembre 2020

- DÉLIBÉRATION N°D2020_135 Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 10 novembre 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020_136 Information du conseil d'administration sur les délibérations prises par le bureau
- DÉLIBÉRATION N°D2020_137 Etat d'avancée des travaux de la feuille de route pluriannuelle du SDIS 54
- DÉLIBÉRATION N°D2020_138 Fusion des centres d'incendie et de secours de Thiaville-sur-Meurthe et Bertrichamps
- DÉLIBÉRATION N°D2020_139 Contingents incendie 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2020_140 Budget Primitif 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2020_141 Autorisations de programme et crédits de paiement
- DÉLIBÉRATION N°D2020_142 Modification du règlement intérieur. Partie SPP-PATS et SPV. Suppression du règlement intérieur de la CATSIS
- DÉLIBÉRATION N°D2020_143 Modification du règlement intérieur - Partie SPP PATS: Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
- DÉLIBÉRATION N°D2020_144 Modification du règlement intérieur -Partie SPP PATS : Modifications diverses
- DÉLIBÉRATION N°D2020_145 Modification du règlement intérieur. Partie SPV. Modification des modalités d'organisation des élections des CIC
- DÉLIBÉRATION N°D2020_146 Mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020_147 Mise à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2020_148 Détermination des ratios d'avancement 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2020_149 Modification de la délibération N° D2017-080 relative à la mise en place d'une astreinte de direction et à la modification des conditions d'attribution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) aux sapeurs-pompiers professionnels: modification des modalités d'organisation de l'astreinte CODIS

- DÉLIBÉRATION N°D2020_150 Modification de la délibération D2017_139 du conseil d'administration du 07/12/2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux personnels administratifs et techniques spécialisés: application au cadre d'emplois des médecins territoriaux
- DÉLIBÉRATION N°D2020_151 Modification du règlement de formation: mise en place du Compte Personnel de Formation
- DÉLIBÉRATION N°D2020_152 Adoption du plan pluriannuel de formation 2021-2023
- DÉLIBÉRATION N°D2020_153 Bilan de la convention de participation pour le risque Prévoyance 2019
- DÉLIBÉRATION N°D2020_154 Action sociale 2021: dispositifs en faveur des agents du SDIS54
- DÉLIBÉRATION N°D2020_155 Rapport d'information concernant les marchés publics attribués en 2020

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 4 DÉCEMBRE 2020



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 4 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N°D2020_135 NOVEMBRE 2020

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 novembre 2020.

DÉLIBÉRATION N°D2020_136 LE BUREAU

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration.

DÉLIBÉRATION N°D2020_137

ETAT D'AVANCÉE DES TRAVAUX DE LA FEUILLE DE ROUTE PLURIANNUELLE DU SDIS 54

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération n°2018-128 du conseil d'administration du 13 décembre 2018,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** de l'état d'avancement de la feuille de route pluriannuelle 2019-2021.

DÉLIBÉRATION N°D2020_138 BERTRICHAMPS

FUSION DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE THIAVILLE-SUR-MEURTHE ET

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis de la commission administrative et technique du 17 novembre 2020,

Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 23 novembre 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** la fusion des centres d'incendie et de secours de Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe, à la date qui sera fixée par arrêté préfectoral,

- **donne** par conséquent un avis favorable à la dissolution du centre d'incendie et de secours de Bertrichamps, à cette même date,

- **autorise** le président du conseil d'administration à procéder à la résiliation de la convention de mise à disposition du bâtiment qui liait le SDIS et la commune de Bertrichamps, dès lors que la procédure de fusion des centres sera réalisée et que le bâtiment ne sera plus affecté au fonctionnement du SDIS,

- **donne** un avis favorable au changement de dénomination du centre de Thiaville-sur-Meurthe qui deviendra le centre d'incendie et de secours des Grands Faings à compter de la date de la fusion effective des centres.

DÉLIBÉRATION N°D2020_139 CONTINGENTS INCENDIE 2021

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2020-031 du 5 mars 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2020-124 du 10 novembre 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **fixe** les taux moyens de chaque catégorie pour l'année 2021, comme suit :

- catégorie A : 10,79 €
- catégorie B : 26,42 €

- **fixe** le coût de la masse salariale à ajouter au montant du contingent incendie 2021 pour chacune des 7 collectivités concernées comme suit :

Collectivité	Montant de masse salariale 2021
Métropole du Grand Nancy	11 782 893
CC de Moselle et Madon	480 016
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	828 981
CC des Terres Toulaises	850 538
CC Orne Lorraine Confluences	102 875
Agglomération de Longwy	286 283
Commune de Lunéville	1 092 486

- **fixe** par conséquent le montant du contingent incendie pour 2021 pour chaque commune et EPCI tel que récapitulé dans les tableaux joints à la présente délibération ;

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à signer les actes afférents aux contingents 2021 ;

- **prend acte** de la réunion fin 2020 et début 2021 de la commission d'études des contingents incendie, telle que créée lors du conseil d'administration du 5 mars 2020 afin d'analyser la répartition des contingents incendie et objectiver de leur mode de calcul.

DÉLIBÉRATION N°D2020_140 BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du 10 novembre 2020 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le budget primitif 2021 présenté, le vote ayant lieu au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, dont un état simplifié est présenté en annexe,

- **adopte** le programme d'acquisition proposé en investissement,

- **accorde** une subvention aux associations suivantes telles que figurant au chapitre 65 de la section de fonctionnement :

- art. 65741 : UDSP de Meurthe et Moselle : 48 554 €, sous réserve de la convention d'objectifs 2020 qui sera présentée au Conseil d'administration lors d'une prochaine séance,
- art. 65743 : Amicale du SDIS : 13 600 €,
- art. 65744 : Pupilles : 800 €,

- **prend acte** des annexes jointes au budget.

DÉLIBÉRATION N°D2020_141 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** du présent rapport sur l'avancement de l'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement,

- **adopte** les modifications d'autorisations de programme et crédits de paiement afférents, telles que présentées ci-avant et telles que figurant en annexe,

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations.

DÉLIBÉRATION N°D2020_142 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR. PARTIE SPP-PATS ET SPV. SUPPRESSION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CATSIS

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 17 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la modification du règlement intérieur telle que présentée en annexe à savoir la suppression des sous-sections 3.1.3.2 sous section 2 (partie SPP-PATS) et 3.2.3 section 3 (partie SPV) : règlement intérieur de la CATSIS de Meurthe-et-Moselle.

DÉLIBÉRATION N°D2020_143 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - PARTIE SPP PATS: POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 17 novembre 2020,
Vu l'avis du comité technique du 20 novembre 2020,
Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 23 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la Politique de Sécurité du Système d'Information ainsi que les chartes qui lui sont associées, l'ensemble figurant en annexe,

- **décide** de modifier le règlement concernant les personnels administratifs et techniques spécialisés (PATS) et les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) afin d'y annexer ces deux chartes (administrateurs et utilisateurs),

- **décide** de modifier le règlement concernant les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) afin d'y annexer la charte destinée aux utilisateurs.

DÉLIBÉRATION N°D2020_144 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR -PARTIE SPP PATS : MODIFICATIONS DIVERSES

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 17 novembre 2020,
Vu l'avis du comité technique en date du 20 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du règlement intérieur dans sa partie relative aux SPP – PATS telles que présentées en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_145 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR. PARTIE SPV. MODIFICATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS DES CIC

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions de modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2019-109 du Conseil d'administration du 12 décembre 2019,

Vu le décret n°2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis de la commission administrative et technique du 17 novembre 2020,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 23 novembre 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la modification du règlement intérieur, telle que présentée en annexe,

- **adopte** les modalités de mise en œuvre du vote électronique pour le renouvellement des membres des CIC de bassin, telles que présentées en annexe,

- **décide** le recours au vote électronique comme modalité exclusive de scrutin pour le renouvellement des membres des CIC de bassin, telle que présentée dans le présent rapport et figurant en annexe,

- **propose** de fixer le calendrier électoral pour l'élection des membres des CIC de bassin, comme indiqué en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_146 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis du comité technique du 20 novembre 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du tableau des effectifs au 31 décembre 2020 ainsi que des annexes concernant la pyramide des âges des agents du SDIS et le tableau des effectifs nominatifs par cellule de travail au 31 décembre 2020.

DÉLIBÉRATION N°D2020_147 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JANVIER 2021

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis du comité technique du 20 novembre 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du tableau des emplois tel que consolidé et annexé, en vue d'une application à compter du 1^{er} janvier 2021.

DÉLIBÉRATION N°D2020_148 DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT 2021

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis du comité technique du 20 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les ratios d'avancement des agents du SDIS proposés pour l'année 2021 tels que présentés en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_149 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D2017-080 RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE DE DIRECTION ET À LA MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IFTS) AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS: MODIFICATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ASTREINTE CODIS

Le Conseil d'administration,
Vu la délibération N°D2017-080 du 06 juillet 2017 relative à la mise en place d'une astreinte de direction et à la modification des conditions d'attribution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires
Vu l'avis du comité technique du 20 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Décide** de modifier la délibération N°D2017_080 du 06 juillet 2017 relative à « la mise en place d'une astreinte de direction – Modification des conditions d'attribution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires », en autorisant l'attribution d'IFTS aux lieutenants occupant l'emploi de chef de salle à compter du 1^{er} janvier 2021.

- **Adopte** le tableau consolidé des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires annexé à la délibération.

DÉLIBÉRATION N°D2020_150 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D2017_139 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/12/2017 RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AUX PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES SPÉCIALISÉS: APPLICATION AU CADRE D'EMPLOIS DES MÉDECINS TERRITORIAUX

Le Conseil d'administration,
Vu la délibération n° D2017_139 en date du 7 décembre 2017 modifiée, relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les personnels administratifs et techniques (PATS) du SDIS,
Vu l'avis du comité technique du 20 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de reprendre la délibération du conseil d'administration n°D2017_139 du 7 décembre 2017 modifiée pour élargir son application au cadre d'emplois des médecins territoriaux et supprimer son application aux techniciens paramédicaux territoriaux,

- **autorise** à titre exceptionnel le président du conseil d'administration du SDIS d'adapter le montant du IFSE et/ou CIA afin de pallier aux éventuelles difficultés de recrutement sur des compétences très spécifiques.

- **détermine** la mise à jour des plafonds applicables à la part indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE) et à la part complément indemnitaire annuel (CIA), dans la limite du plafond global fixé par le RIFSEEP applicable aux agents de l'État comme suit :

Cadres d'emplois concernés	Montant RIFSEEP annuel maximum	
	IFSE	CIA
Adjoint administratifs	11 340,00	1 260,00
Adjoint techniques	11 340,00	1 260,00
Agents de maîtrise	11 340,00	1 260,00
Rédacteurs territoriaux	17 480,00	2 380,00
Techniciens territoriaux	17 480,00	2 380,00
Techniciens paramédicaux territoriaux	17 480,00	2 380,00
Attachés territoriaux	36 210,00	6 390,00
Ingénieurs territoriaux	36 210,00	6 390,00
Médecins territoriaux	43 180,00	7 620,00

DÉLIBÉRATION N°D2020_151 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FORMATION: MISE EN PLACE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le Conseil d'administration,

Vu l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique;

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu le décret n°2018-1153 du 14 décembre 2018 relatif aux modalités de conversion des heures acquises au titre du compte personnel de formation en euros;

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie;

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale;

Vu la circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique;

Vu le règlement départemental de formation,
Vu l'avis du comité technique du 20 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la mise en place du compte personnel de formation pour les agents du SDIS 54 à compter du 1^{er} janvier 2021 selon les modalités exposées.

- **autorise** le SDIS 54 à financer les actions de formation réalisées au titre du compte personnel de formation.

- **adopte** les modifications du règlement départemental de formation telles que proposées dans l'annexe ci-joint.

DÉLIBÉRATION N°D2020_152 ADOPTION DU PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION 2021-2023

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis du comité technique du 20 septembre 2020,
Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 23 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le plan pluriannuel de formation 2021-2023 tel que présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_153 BILAN DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE 2019

Le Conseil d'administration,
Vu la délibération D2019_65 du 04 juillet 2019,
Vu l'avis du comité technique du 20 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du bilan financier 2019 de la convention de participation en matière de couverture du risque prévoyance tel que présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_154 ACTION SOCIALE 2021: DISPOSITIFS EN FAVEUR DES AGENTS DU SDIS54

Le Conseil d'administration,
Vu les délibérations relative à l'action sociale des 05 mars 2020 D2020_40 et 02 juillet 2020 D2020_84,
Vu l'avis du comité technique du 20 novembre 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Adopte** la reconduction des dispositifs d'action sociale au titre de l'année 2021 en faveur des personnels PATS et SPP du SDIS, tels que présentés ci-dessus ;

- **Fixe** les nouvelles modalités de mise en œuvre des dites prestations le cas échéant, telles que définies en annexes ;

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, en section de fonctionnement au chapitre 012 «dépenses de personnel» (articles 64881 et s.).

DÉLIBÉRATION N°D2020_155 RAPPORT D'INFORMATION CONCERNANT LES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS EN 2020

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** de la liste des marchés publics attribués en 2020, telle que présentée en annexe.